PPRN modifié et annexé
à l'arrêté préfectoral n° 2014184-0005
du 3 juillet 2014

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Xavier Aerts

Commune de

THEZA

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

PLAN DE ZONAGE DE RISQUES

Echelle : 1/5000

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques

Avril 2014

LEGENDE

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible
- Risque faible aléa moyen